

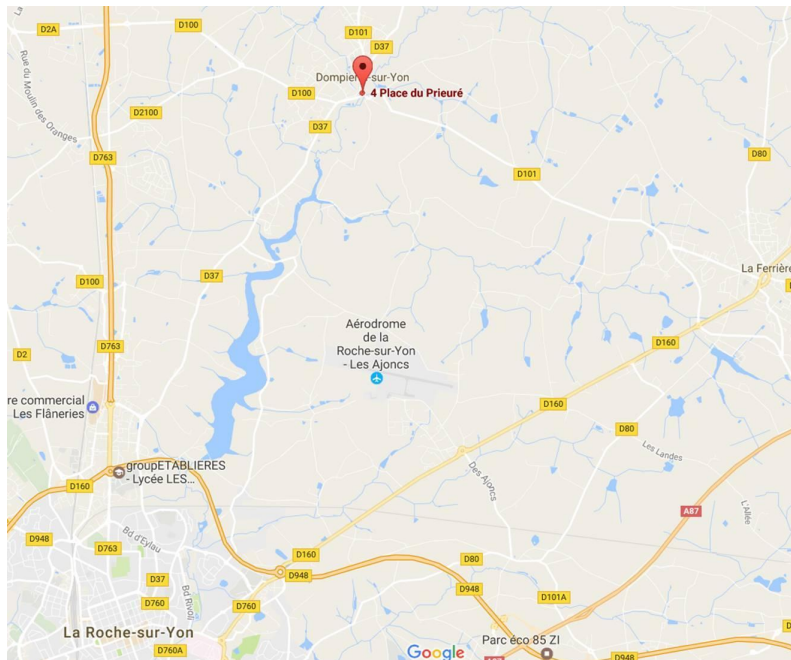
Livret d'accueil

2023

Sommaire

Le mot de Marie Coutanceau	4
Nos prestations	5
Zoom sur La Formation	6
Schéma de la dynamique de Formation	7
Notre équipe	8
Chez Valeurs & Competences...	9
Nos partenaires	10

ADRESSE : 50 rue du vieux Bourg, 85170 Dompierre sur Yon



TÉLÉPHONE : 02.51.44.83.48

EQUIPE : 4 personnes : Marie Coutanceau, Elodie Raffeneau, Frédéric Pascal et Stéphane Sarrazin

ACTIVITÉ DU CABINET : Conseil en Ressources Humaines

DATE DE CRÉATION : 2013

PRESTATIONS : Externalisation de la fonction RH, Accompagnement à la gestion des carrières, Appui technique à la documentation d'entreprise et Bilan de compétences

Le mot de Marie Coutanceau

« Notre société est empreinte d'une **éthique et de valeurs fortes** qui placent l'Homme au centre de l'emploi et de l'entreprise. Aussi, nous avons à cœur de vous rendre acteur de votre parcours et de votre avenir professionnel en vous apportant le recul et les outils nécessaires que vous soyez chef d'entreprise ou salarié.

Avec **pragmatisme et simplicité**, Valeurs & Compétences accompagne les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et les salariés dans la gestion de leur carrière. Il s'agit de créer et mettre en place des outils qui seront exploitables ensuite par le dirigeant ; l'objectif étant de permettre de développer l'entreprise en optimisant le capital humain. »

Marie Coutanceau

Nos prestations

Notre activité nous amène à travailler sur 3 principaux axes d'intervention autour de la Gestion des Ressources Humaines :

Externalisation de la fonction RH :

- ✓ Diagnostic RH,
- ✓ GPEC,
- ✓ Recrutement,
- ✓ Formations,
- ✓ Team Building
- ✓ Mise en place des entretiens professionnels et entretien d'évaluation,
- ✓ Accompagnement à la performance individuelle et collective

Appui technique à la documentation d'entreprise :

- ✓ Gestion des risques professionnels,
- ✓ Document Unique,
- ✓ Livret d'accueil,
- ✓ Règlement intérieur,
- ✓ Fiches de postes, etc.

Accompagnement à la gestion des carrières :

- ✓ Bilans de compétences,
- ✓ Accompagnement des salariés à l'évolution interne ou externe,
- ✓ Bilans professionnels
- ✓ Bilans d'orientation pour les 15-25 ans

Zoom sur ... La Formation

Les Ressources Humaines, ou comment gérer le capital humain dans son entreprise pour la faire grandir, l'adapter, la valoriser, ou tout simplement être dans les règles qui nous sont imposées ?

Ce n'est pas qu'une question de grandes entreprises ou de groupes, bien au contraire. En effet, TPE et PME sont aussi **riches en compétences** internes, éprouvent également le besoin de se structurer et sont bien souvent confrontées aux mêmes législations que les plus grands.

Cependant, difficile d'y faire face pour ces entreprises qui n'ont généralement pas de salariés dédiés à cette partie, **manquent bien souvent de temps** ou où les gérants n'ont pas toujours été formés à la pratique des ressources humaines. La gestion des ressources est alors perçue comme une contrainte **qu'un outil de développement**.

C'est de cette idée et de ces besoins qu'est né *Valeurs & Compétences* et nous y répondons en mettant la pratique des ressources humaines au service de nos entreprises locales que nous fréquentons au quotidien. Ainsi, nous aidons et accompagnons chaque jour les entreprises, leurs gérants et leurs salariés.

Nous travaillons auprès de nombreux secteurs d'activités et auprès de nombreux métiers, nous couvrons ainsi une grande carte de compétences, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Schéma de la dynamique de Formation

DIAGNOSTIC

Entretien de découverte

Définition des objectifs de formation

Mise en place des modalités pédagogiques

FORMATION

Améliorer son système de **COMMUNICATION**

Développer son **EFFICACITE** au travail

Faciliter l'acceptation du **CHANGEMENT** dans mon organisation professionnelle

Organiser et optimiser sa performance **COMMERCIALE**

Mettre en place les **ENTRETIENS** annuels d'évaluation et entretiens professionnels

Se former aux techniques **MANAGERIALES**

Gérer le **STRESS** lié aux prises de décision

Devenir **FORMATEUR**

Chez Valeurs & Compétences...

Nos bureaux sont ouverts : **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et**
de 14 h 00 à 18 h 00

Nous vous accueillons également **sur rendez-vous** selon vos disponibilités et **contraintes horaires**. Nous nous adaptons aux **horaires en 2x8, 3x8**, etc...

Les espaces individuels permettent vos rencontres avec votre consultant, ils peuvent aussi être réservés pour contacter une entreprise.

Un ordinateur connecté à l'imprimante est à votre disposition. Il est relié à Internet.

Pour une question de confidentialité, vos documents doivent être enregistrés sur vos propres clés USB et non pas sur le disque dur.

Nous disposons d'un équipement vidéo avec une caméra. Cet équipement servira à vous mettre en situation dans le cadre de certaines formations pour mieux analyser votre posture.

Notre cabinet met à votre disposition différents supports d'informations classés par thème (annuaires, répertoires, revues et périodiques) qui peuvent vous être utiles dans le cadre de vos démarches.

Accessibilité

Nos formations, bilan de compétences sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'adapter au mieux la formation, contactez-nous au préalable afin d'adapter au mieux la formation selon vos besoins.

Nos partenaires

Nous avons eu à créer et mobiliser des réseaux de partenaires sur notre territoire, afin d'accompagner l'ensemble des projets professionnels.

Partenaires institutionnels : OPACIF, OPCALIA, Conseil Régional, organismes de formation, AGEFOS PME, CONSTRUCTYS, ADEFIM, CAPEB Vendée, FONGECIF, FAFSEA, Chambre des Métiers, CCI, DIRECCTE, Maisons de l'emploi, Pôle Emploi.



Les partenaires TH : Carsat, Agefiph, MDPH peuvent être mobilisés, accompagner les difficultés liées aux arrêts de travail répétitifs, et accompagner le retour vers l'emploi des salariés ayant une RQTH.



Partenaires privés : Entreprises de la région Pays de la Loire principalement avec lesquelles nous travaillons sur l'accompagnement à la gestion des Ressources Humaines dans l'entreprise. Nous avons également intégré des réseaux d'entrepreneurs : Vendée Grandeur Nature, Entrepreneurs du Pays Yonnais, Réseau Entreprendre Vendée, Vendée Réseaux Sociaux.



Les partenaires de la création d'entreprise : CCI, Chambres des métiers, cabinets comptables, Adie, Cédants et repreneurs d'entreprises, etc.



Règlement intérieur

applicable aux stagiaires

Préambule

En complément des règles de fonctionnement énoncées dans le livret d'accueil, le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (ci-après « stagiaire ») participant à une formation organisée par Valeurs et Compétences.

ARTICLE 1 : Bases du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du [Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 \(Article 4\)](#). Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

Ce Règlement Intérieur est transmis à chaque apprenant avant la formation, conjointement au Livret d'accueil et à la Convocation.

ARTICLE 2 : Informations remises au stagiaire avant son inscription définitive

(selon les dispositions de l'article L6353.8 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018)

- Les objectifs (*précisés dans le Livret d'accueil*) et le contenu de la formation.
- La liste des formateurs.
- Les horaires.
- Les modalités d'évaluation de la formation.
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l'entité commanditaire de la formation.
- Le règlement intérieur applicable à la formation.

ARTICLE 3 : Informations demandées au stagiaire

(selon les dispositions de l'article L6353.9 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018)

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

ARTICLE 4 : Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et ponctualité, et sans interruption. Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, par demi-journées, et contresignées par l'intervenant. Toute absence prévisible du stagiaire, qu'il soit également ou non le client, et ce quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par écrit, sur feuille libre ou par mail.

En cas d'absence d'un des apprenants, le Formateur contactera l'entité ayant contracté la Convention de formation avec Valeurs et Compétences pour la prévenir de cette absence.

Selon le contexte, les dispositions des Conditions Générales de Vente, de la Convention ou du Contrat de Formation, du devis de l'organisme de formation s'appliqueront.

ARTICLE 5 : Participation, matériel et locaux de formation mis à disposition

La présence de chacun des stagiaires doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels, y compris en intersessions dans le cas de journées de formation séparées si un travail de conception et/ou des exercices sont nécessaires et/ou indispensables au bon déroulement de la journée de formation suivante, prévue au programme et/ou au devis.

Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état ce qui a été mis à disposition par l'organisme de formation. Toute dégradation constatée sera facturée à l'entité ayant contracté la Convention de formation avec VALEURS ET COMPETENCES

ARTICLE 6 : Santé, hygiène et sécurité

(selon les dispositions de l'art. R6352.1 du Code Travail, modifié par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Le règlement intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris dans ceux qui accueillent les stagiaires dans des locaux mis à leur disposition. Lorsque l'organisme comporte plusieurs établissements, ou qu'il dispense l'activité de formation par apprentissage, le règlement intérieur peut faire l'objet des adaptations nécessaires, notamment en matière de santé et de sécurité au travail. Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Valeurs et Compétences s'engage à prendre toutes les mesures sanitaires requises pour assurer la sécurité des stagiaires en cette période de pandémie de Covid 19. Chacun des stagiaires doit donc respecter ces mesures afin que la formation puisse être dispensée en toute sécurité :

- Port du masque ;
- Respect des distances ;
- Utilisation du savon pour les mains et du gel hydroalcoolique mis à disposition.

ARTICLE 7 : Discipline – Sanctions – Procédure

(selon les dispositions des articles R6352.3 à 8 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Il est formellement interdit aux stagiaires, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux dans lesquels la formation se déroule, et de se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou de modifier des supports ou matériels de formation sans l'autorisation préalable de Valeurs et Compétences
- De faire preuve d'un comportement répréhensible par la Loi.

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R.6352.4 et, éventuellement, aux articles R6352.5 et R6352.6, ait été observée.

Le responsable de l'organisme de formation informe l'entité ayant contracté la Convention de formation avec Valeurs et Compétences et l'organisme financeur de la sanction prise.

ARTICLE 8 : Représentation des stagiaires : élection et scrutin

(selon les dispositions des articles R6352.9 à 12 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à cinq-cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

ARTICLE 9 : Procédure de réclamation

Les prospects, clients, stagiaires, et les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de Valeurs et Compétences

- Sur le site internet de Valeurs & Compétences par l'intermédiaire d'un formulaire accessible en ligne
- Oralement par téléphone ou en face-à-face (dans ces deux cas, la réclamation devra être reformulée oralement à l'interlocuteur par le dirigeant, et l'interlocuteur devra la confirmer sous forme écrite dans ses meilleurs délais).
- ou par écrit, par courrier postal à Valeurs et Compétences, 50 rue du vieux Bourg 85170 DOMPIERRE SUR YON, ou par mail à contact@valeursetcompetences.fr

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur dans les meilleurs délais, idéalement par retour de mail au moyen du formulaire de réponse aux réclamations.

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur le 1^{er} mai 2021 et remplace toutes les versions précédentes.

Date :

Nom, prénom, qualité et signature : COUTANCEAU MARIE co associée

~~Valeurs & Compétences~~
4 Place du Prieuré
85170 DOMPIERRE SUR YON
Siret N° 791 460 421 00013